

DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BÉZU SAINT ÉLOI

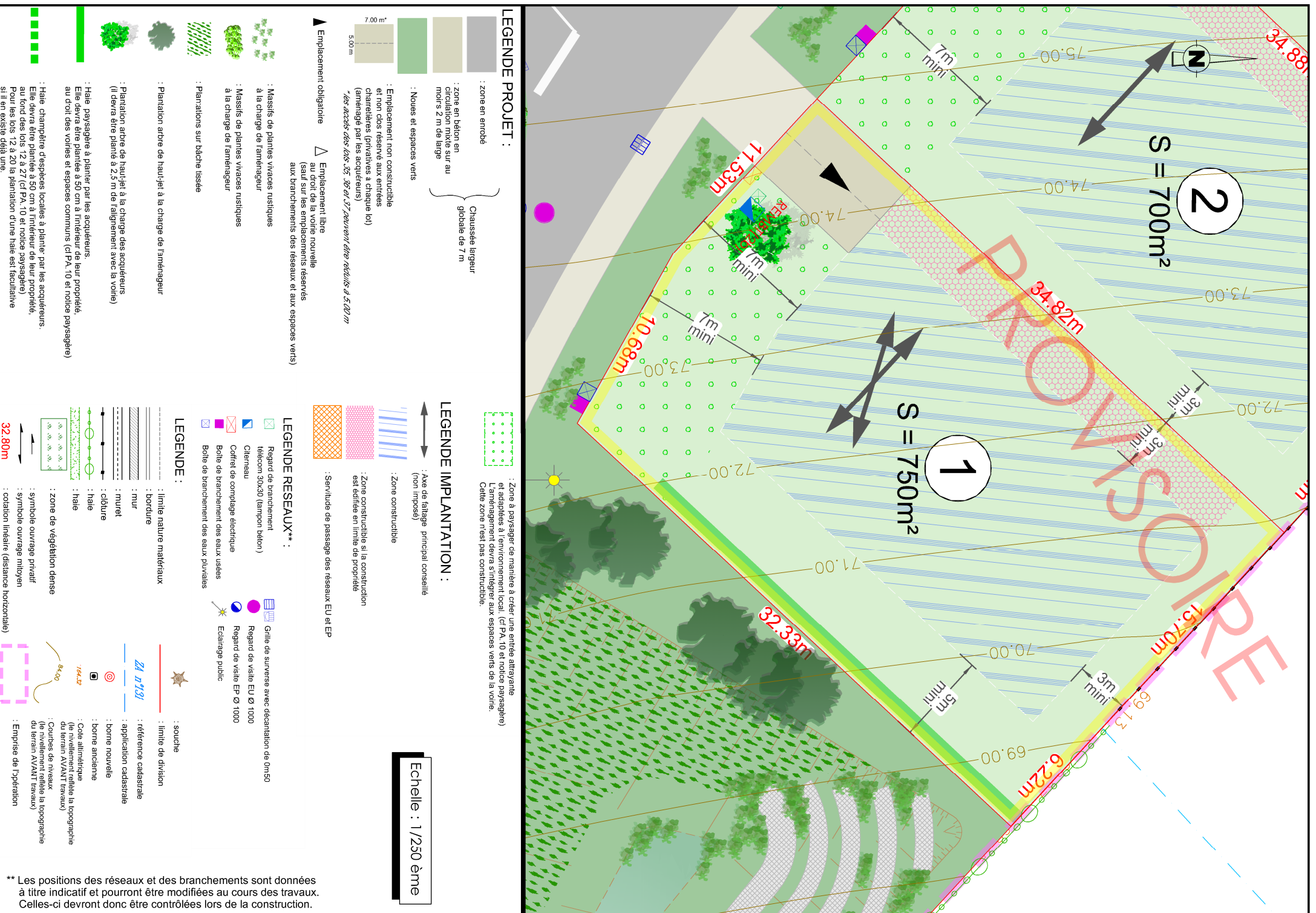
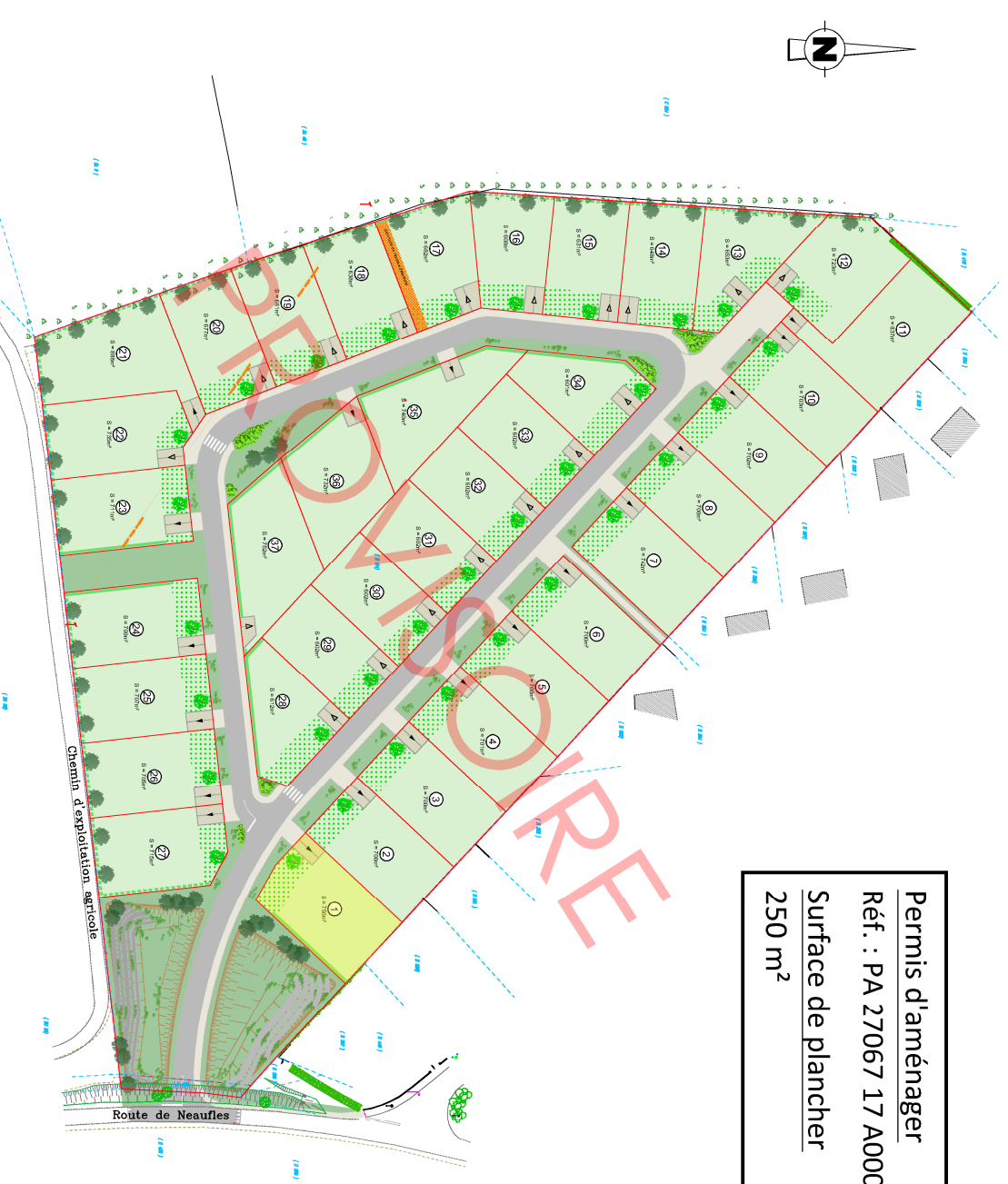
Route de Neaufles

Lieux dit du "Pont aux Clères"

Résidence : "Domaine Saint-Éloi"

PLAN DE VENTE DU LOT N°1
Parcelle section H n°...

Permis d'aménager
Réf. : PA 27067 17 A0001
Surface de plancher
250 m²



LEGENDE PROJET :

- zone en enrobé
- zone en béton en circulation sur au moins 2 m de large
- Chaussée largeur globale de 7 m
- Noves et espaces verts
- Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charnières (privatives à chaque lot) (aménagement par les acquéreurs)
- *Les accès des lots 25, 26 et 27, ne seront être réduits à 5,00 m
- Emplacement obligatoire
- Emplacement libre
- Emplacement obligatoire
- Emplacement libre

LEGENDE IMPLANTATION :

- Axe de balage principal conseillé (front impasse)
- Zone constructible
- Zone constructible si la construction est définie en limite de propriété
- Servitude de passage des réseaux EU et EP
- Zone à paysager de manière à créer une entrée attrayante et adaptée à l'environnement local. (cf PA, 10 et notice paysagère) L'aménagement devra s'intégrer aux espaces verts de la voie. Cette zone n'est pas constructible.

LEGENDE RESEAUX** :

- Regard de branchement (télécom 30x30 (tampon béton))
- Chêneau
- Coffret de comptage électrique
- Boîte de branchement des eaux usées
- Boîte de branchement des eaux pluviales
- Grille de surverse avec décanation de 0m50
- Regard de visite EU Ø 1000
- Regard de visite EP Ø 1000
- Eclairage public
- limite de division
- souche
- référence cadastrale
- application cadastrale
- mur
- borne nouvelle
- borne ancienne
- Cote altimétrique (le nivellement relève la topographie du terrain AVANT travaux)
- Courbes de niveau (le nivellement relève la topographie du terrain AVANT travaux)
- Emprise de l'opération

LEGENDE :

- limite nature matériaux
- bordure
- mur
- obture
- haie
- haie
- zone de végétation dense
- symbole ouvrage privatif
- symbole ouvrage moyen
- cotation linéaire (distance horizontale)
- 32,80m
- limite de division
- souche
- référence cadastrale
- application cadastrale
- mur
- borne nouvelle
- borne ancienne
- Cote altimétrique (le nivellement relève la topographie du terrain AVANT travaux)
- Courbes de niveau (le nivellement relève la topographie du terrain AVANT travaux)
- Emprise de l'opération

Echelle : 1/250 ème

** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Maître d'ouvrage

ALTIITUDE LOTISSEMENT
Immobilier Magellan III
76230 Courcy Ailly, E
02.76.51.05.22

Géomètre-Expert

AGÉOSE
Géomètres Experts
AGÉOSE
Géomètre-expert
Voie du futur
27103 VAL DE REUIL CEDX
02.32.40.05.13

INDICE	MODIFICATIONS	Date
A	Plan provisoire : - En attente des nouvelles références cadastrales, - Les cotes et superficies sont données à titre indicatif en l'attente des accords sur limites.	12/06/2017

Dossier n° 160925	160925.dwg
-------------------	------------